



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

2022 / 133

J.J.C

DELIBERATION N° 09/07

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt deux
le 29 septembre à 19 heures
en exercice : 29 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
présents : 18 sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire
votants : 27 Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 septembre 2022
pour : 27 PRESENTS :
Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE
Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, SOMA Jacques, MARCHAND
contre : 0 Charlène, TABONE Paul, PASSEREL Claude, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie,
abstention : 0 MARTIN Gilles, CRETELLO Karine, BAYLE Magali, TRAPANI Virginie, POZZI
Monique.

ABSENTS REPRESENTES :

M. MERLO Raymond donne procuration à Mme MARCHAND Charlène.
M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à M. MARTIN Gilles.
M. CORNU Jérôme donne procuration Mme ROYER Carole.
M. DEMOULIN Christophe donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. INES Claude.
M. GEORGES Philippe donne procuration à M. FABRE Claude.

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme BOUHAFS Hayette.
M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : CREATION DE POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que certains postes municipaux peuvent évoluer au fur et à mesure de l'augmentation des tâches qui les composent et de l'évolution du degré d'implication, de responsabilité et de connaissance des agents qui accomplissent ces missions.

M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement des services et l'avancement de grade des agents, de créer, à temps complet :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe.
- 1 poste de brigadier-chef principal.

Les 5 postes seront donc pourvus par des agents déjà en place dans le cadre de la procédure d'avancement de grade. Les postes ainsi libérés pourront être supprimés lors de la prochaine séance du comité technique.

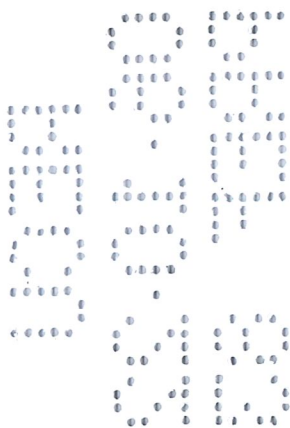
2022 / 134

J.J.C

M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer les postes précités à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2022.

La dépense sera prévue à chaque Budget Primitif – Chapitre 012.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Pour Copie Conforme

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture

le: *6/10/2022*

Publié ou Notifié

le: *10/10/2022*

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire



Claude FABRE